

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 04 avril 2017.

**PRESENTS :** MM. GUENANT, LAPENNE, BOYANCE, BOUCHET, NAPSANS, SUBERVIE, BOUCHARDEAU, MONCLA, Mmes NEITHARDT, GALL, CHAGNAUD, Mme DEYMIER.

**EXCUSES :** M. PESSON, M. SCHAEFFER avec pouvoir Mme CHAGNAUD,

**ASSISTAIENT A LA REUNION :** M. STARCK (SOCAMA INGENIERIE), M. LOPEZ et M. HILLON (SUEZ), Mme POIRAUD (secrétaire du syndicat)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. NAPSANS

Le Président présente Monsieur Laurent HILLON, qui représentera SUEZ. Il sera accompagné de Serge LOPEZ jusqu'à l'été.

**Délibération 2017-008 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017 est adopté.

**Délibération 2017-009 - Compte de gestion 2016 des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif**

**Délibération 2017-009 A- Compte de gestion 2016 – service de l'eau**

Le résultat de l'exercice 2016 est de + 79 792,09 €, (soit en fonctionnement un excédent de 110 194,01 € et en investissement un déficit de 30 401,92 €).

Le résultat de clôture de l'exercice précédent était en fonctionnement de 232 255,54 € auquel on a prélevé 157 150,32 € pour financer le déficit d'investissement 2015 et de 172.214,68 € en investissement.

Le résultat de clôture cumulé 2016 laisse apparaître un excédent de 327.111,99 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte que le compte de gestion du service de l'eau, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération 2017-009 B- Compte de gestion 2016 – service de l'assainissement collectif**

Le résultat de l'exercice 2016 est excédentaire de 206 778,32 € (soit en fonctionnement : + 198 299,69 € et en investissement : + 8 478,63 €). Le résultat de clôture cumulé 2016 est de + 208 038,34 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte que le compte de gestion du service de l'assainissement collectif, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération 2017-009 C- Compte de gestion 2016 – service de l'assainissement non collectif**

Il laisse apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice en excédent de 10.286,91 € et un résultat de clôture cumulé 2016 de + 35 133,49 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte que le compte de gestion du service de l'assainissement collectif, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Délibération 2017-010 – vote du compte administratif des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif**

### **Délibération 2017-010 A - Service de l'eau**

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de l'exercice 2016 de 110 194,01 € auquel s'ajoute un excédent de l'exercice antérieur. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 185.299,23 €. La section d'investissement fait apparaître un déficit 2016 de 30 401,92 € auquel s'ajoute un excédent 2015 d'un montant de 172.214,68 €. La section d'investissement se clôture à + 202.616,60 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2016, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Madame NEITHARDT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2016 du service de l'eau est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2017-010 B - Service de l'assainissement collectif**

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de l'exercice 2016 de 198 299,69 €  
La section d'investissement fait apparaître un excédent 2016 de 8 478,63 €, auquel s'ajoute un excédent reporté 2015 de 1.260,01 €, soit un excédent cumulé de 9 738,64 €.  
Le résultat cumulé de l'exercice 2016 présente un excédent de 208.038,33 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2016, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Madame NEITHARDT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2016 du service de l'assainissement collectif est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2017-010 C - Service de l'assainissement non collectif**

Les dépenses de l'exercice 2016 s'élève à 21.050,09 €, les recettes à 31.337 € auxquelles s'ajoute le report 2015 de 24.846,58 €. Le compte administratif présente un excédent de clôture de 35.133,49 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2016, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Madame NEITHARDT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2016 du service de l'assainissement non collectif est approuvé à l'unanimité.

## **Délibération 2017-011 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016**

### **Délibération 2017-011 A – Service de l'Eau**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical valide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement suivant :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	+ 110.194,01
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	+ 75.105,22
Résultat de clôture à affecter	+ 185.299,23
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investis. de l'exercice	- 30.401,92
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	+172.214,68
Résultat comptable cumulé	+141.812,76
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 71.523,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	+ 30.000,00
Solde des restes à réaliser	- 41.523,00
Résultat d'investissement	- 100.289,76
Affectation du résultat de la section d'exploitation	
Résultat excédentaire	+185.299,23
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la	

Section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)  
 En excédent reporté à la section d'exploitation + 185.299,23  
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)  
 Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
	recettes	dépenses	recettes
	R002		R001
	185 299,23		100 289,76

**Délibération 2017-011 B – Service de l'assainissement collectif**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical valide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement suivant :

Résultat de l'exercice + 198 299,69  
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) + 0  
 Résultat de clôture à affecter + 198 299,69  
 Besoin réel de financement de la section d'investissement  
 Résultat de la section d'investis. de l'exercice + 8 478,63  
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) + 1 260,02  
 Résultat comptable cumulé + 9 738,65  
 Dépenses d'investissement engagées non mandatées - 0  
 Recettes d'investissement restant à réaliser + 4 765,00  
 Solde des restes à réaliser + 4 765,00  
 Résultat d'investissement + 14 503,65  
 Affectation du résultat de la section d'exploitation  
 Résultat excédentaire + 198 299,69  
 En couverture du besoin réel de financement dégagé à la  
 Section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068) + 0  
 En excédent reporté à la section d'exploitation  
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1) + 0

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
	recettes	dépenses	recettes
	R002		R001
	198 299,69		9 738,65

**Délibération 2017-011 C – Service de l'assainissement non collectif**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical valide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement suivant :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter  
 Résultat de l'exercice + 10 286,91  
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) + 24 846,58  
 Résultat de clôture à affecter + 35 133,49  
 Report à la section d'exploitation de l'excédent de + 35 133,49

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	R002:excédent reporté	D001:solde exécut° N-1	R001 : exc/reporté
	35 133,49		

**Délibération 2017-012 – vote du budget primitif des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif**

**Délibération 2017-012A- Budget primitif 2017 – service de l'eau**

La section de fonctionnement du budget primitif 2017 est présentée en équilibre à la somme de 428.563 € :  
 En dépenses : 51.790 € de dépenses de gestion des services, 32851 € de charges financières, 264 000 € de virement à la section d'investissement et enfin des dépenses d'ordre pour un montant de 79.922 €.  
 En recettes : 225.000€ de recettes de gestions des services, 15.000,77 € de produits exceptionnels, 3.263 € d'opération d'ordre et excédent reporté 2016 de 185.299,23 €..

Le budget est voté en suréquilibre de 217.000 € en section d'investissement ; soit en dépenses 891.517 € et en recettes à 1.108.517 €.

Les dépenses comprennent : le remboursement du capital des emprunts, les restes à réaliser ainsi que des crédits nouveaux pour les opérations suivantes : la déferrisation de Paillet, le renforcement du réseau au LD Guérin, la clôture du réservoir de la Croix de la Mission à Langoiran et une provision pour travaux hors tranches.

Les recettes tiennent compte des recettes de l'exercice (réelles et d'ordre de 936.704,24 €), des restes à réaliser (30.000 €) et de l'excédent reporté (141.812,76 €).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2017 du service de l'eau.

**Délibération 2017-012B- Budget primitif 2017 – service de l'assainissement collectif**

Le budget primitif 2017 s'équilibre en section d'exploitation à 489.518 €, notamment :

- En dépenses : 13.036 € de charges à caractère général (honoraires, taxes foncières, redevances ..), 12.072 € de charges de gestion courante, 69.373 € d'intérêts d'emprunts, le montant du virement à la section d'investissement est de 241.927 € et enfin des dépenses d'ordre sont de 148.713 €.

- En recettes : 254.000 € de ventes de produits (surtaxes/PFAC), des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département pour 7.999,31 €, des recettes d'ordre de 29.219 € (amortissement des subventions en annuités) et l'excédent reporté 2016 de 198.299,69 €.

Le budget est voté en équilibre à 485.145 € en section d'investissement :

- Les dépenses comprennent notamment : le remboursement du capital des emprunts pour 175.926 € et des crédits nouveaux de 240.000 € pour les opérations suivantes (l'étude pour la station d'épuration de Le Tourne et une provision pour travaux hors tranches....).

- Les recettes tiennent compte de l'excédent 2016 (9.738,65 €), des restes à réaliser (4.765 €), des recettes d'équipement (4.765,34).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2017 du service de l'assainissement collectif.

**Délibération 2017-012C- Budget primitif 2017 – service de l'assainissement non collectif**

Le budget primitif s'équilibre en section d'exploitation à 47 134 €.

En dépenses : les prestations de contrôles des installations neuves et diagnostics effectuées par la SAUR, les honoraires d'ICARE et de Socama et un crédit pour les admissions en non-valeur et titres annulés.

En recettes : la participation des abonnés, une subvention d'exploitation et l'excédent reporté 2016 de 35.133,49 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2017 du service de l'assainissement non collectif.

#### **Délibération 2017-013 – point sur la facturation consommation d'eau Nantaise des Eaux Services**

A la suite de l'action menée par le syndicat, Nantaise a établi une nouvelle facture correspondant à la consommation d'eau jusqu'à la date de la relève des compteurs (septembre 2016). Si le solde indiqué sur la facture rectificative est négatif, un remboursement sera déclenché automatiquement sous forme d'un virement directement sur le compte bancaire de l'abonné ou sous forme d'un chèque.

#### **Délibération 2017-014 –point sur travaux**

##### **AEP LD Guérin - Capian**

Les travaux ont été arrêtés le 15 mars 2017 car l'entreprise était en attente de l'accord de la mairie de Capian de réaliser les travaux de terrassement de l'entrée de la Zone Artisanale.

Le devis a été signé, les travaux reprendront la semaine 15.

##### **AEP LD Agaçats - Tabanac**

Il est rappelé que les secteurs Nénine et Agaçats à Tabanac sont à urbaniser.

Ce quartier est alimenté par le syndicat des Portes de l'Entre Deux Mers ; lequel a fait connaître ne pas pouvoir fournir davantage d'eau.

En conséquence, le syndicat de Langoiran doit procéder à un renforcement du réseau en amont afin que les abonnés déjà desservis ne soient pas en manque d'eau.

Monsieur le Maire de Tabanac a écrit au Président et ce dernier a cherché par 2 fois à joindre Monsieur Broustaut, sans succès.

Un rendez-vous avec Monsieur le Maire de Tabanac sera fixé par courrier.

##### **AEP Les Barthes - Le Tourne**

Il a été constaté un affaissement de la chaussée. L'entreprise EIFFAGE a été contactée et interviendra dans le cadre de la garantie.

##### **Dégrèvement :**

6 familles ont été très fortement impactées par le manque d'eau lors des travaux sur le réseau d'AEP dans le secteur des Barthes à Le Tourne. Pour ces 6 abonnés, le syndicat avait mis à disposition des cuves d'eau.

Au titre de dédommagement, un dégrèvement de 20 € est accordé par le syndicat, correspondant à l'abonnement annuel 2016 et un dégrèvement de 15,37 € est accordé par la Nantaise des Eaux Services, correspondant à l'abonnement annuel du fermier pour l'année 2016.

Ce dégrèvement sera appliqué sur la première facture adressée par SUEZ.

##### **ASSAINISSEMENT Cap Horn – Lestiac**

Odeurs de nouveau quartier Cap Horn à Lestiac depuis la réouverture de la Guinguette.

Monsieur HILLON (SUEZ), est chargé d'étudier ce problème.

##### **QUESTIONS DIVERSES**

###### **1<sup>er</sup> bilan post transfert à Suez**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, SUEZ a repris la gestion des installations du syndicat.

Les installations ont été remises à niveau et celles-ci sont opérationnelles.

###### **Casse Pompe Forage Langoiran**

Monsieur HILLON signale un problème de débit sur le forage de Langoiran, chute brutale de moitié. Afin de garantir la continuité de service, l'alimentation de la commune de Tabanac se fait par St Caprais de Bordeaux. Ouverture également de l'interconnexion entre Paillet et Lestiac. Le remplacement de la pompe est programmé demain dans la matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

P. GUENANT	F. NEITHARDT	V. GALL	S. LAPENNE	R. NAPSANS
M. DEYMIER	J-F. PESSON (excusé)	L. MONCLA	JP BOYANCÉ	D. BOUCHET
L.F. SCHAEFFER (pouvoir Mme Chagnaud)	N. CHAGNAUD	J.M. SUBERVIE	D. BOUCHARDEAU	